

Règlement de consultation (RC) *Commun à tous les lots*

Fourniture de repères officiels d'identification pour les ovins, caprins et bovins et du matériel associé

Pouvoir Adjudicateur

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE en tant que coordonnateur du groupement de commandes des Chambres d'Agriculture de la région Nouvelle-Aquitaine dénommé « GCCAsNA-2025 »

Acheteurs Publics

**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE GIRONDE
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES LANDES
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT ET GARONNE
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Ordonnateurs

Les Présidents des Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

Comptables publics assignataires des paiements

Les agents comptables des Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

Cadre de la consultation

Procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 et suivants du Code de la Commande publique.

Date limite de remise des offres

Mercredi 12 novembre 2025 – 16h00

SECTION 1 - ACHETEURS PUBLICS

1.1 - Nom et adresse officiels

Les membres du groupement de commandes CGCAsNA-2025 constitué conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique s'engageant dans le marché pour la fourniture de repères officiels d'identification :

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE (CRA NA)
Siège social : 2 Boulevard des Arcades - 87060 LIMOGES CEDEX 2

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE GIRONDE (CA 33)
Siège social : 17 cours Xavier Arnozan - CS 71305 - 33082 BORDEAUX CEDEX

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES LANDES (CA 40)
Siège social : Cité Galliane - BP 279 - 40 005 MONT DE MARSAN Cedex

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT ET GARONNE (CA 47)
Siège social : 271 rue de Péchabout - B.P. 80349 - 47008 AGEN Cedex

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES (CA 64)
Siège social : 124 Boulevard Tourasse, 64000 PAU

Coordonnateur du groupement, ayant pouvoir adjudicateur : CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE (CRA NA), représentée par son Président, M. Bernard LAYRE

1.2 - Type d'acheteur public

Etablissement Public à caractère Administratif.

SECTION II -OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Objet du marché

Le présent accord-cadre concerne la fourniture de repères officiels d'identification pour les ovins, caprins et bovins et du matériel associé.

2.2 - Type de marché

Accord-cadre de fournitures et services courants.

2.3 - Procédure et forme du marché

Le présent marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles en application de l'article R 2362-2 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

2.4 - Allotissement

L'accord-cadre comporte 6 lots :

Espèce bovine :

Lot 1

Paires de repères conventionnels des espèces bovines, y compris :

- ✓ Les repères conventionnels pour le rebouclage ;
- ✓ Les repères R1 (vierges) ;
- ✓ Le matériel associé.

Lot 2

Paires de repères électroniques des espèces bovines (1 repère électronique et 1 repère conventionnel), y compris :

- ✓ Les repères électroniques pour le rebouclage ;
- ✓ Les repères d'électronisation du cheptel ;
- ✓ Le matériel associé.

Lot 3

Paires de repères Boucles à prélèvement de cartilage tube sec des espèces bovines (1 repère conventionnel ou 1 repère électronique et 1 repère TST), y compris le matériel associé.

Espèces ovine et caprine :

Lot 4

Repères de pendentifs auriculaires électroniques / conventionnels millésimés ou non pour les ovins/caprins et repères de barrettes rigides pour les caprins, y compris :

- ✓ Rebouclage et provisoire rouge ;
- ✓ Le matériel associé.

Lot 5

Repères de barrettes souples électroniques / conventionnelles non millésimées pour les ovins/caprins (dont races à petites oreilles), y compris :

- ✓ Le Rebouclage ;
- ✓ Le matériel associé.

Lot 6

Repères de barrettes souples pose rapide pour les ovins/caprins, y compris :

- ✓ Le Rebouclage ;
- ✓ Le matériel associé.

En application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, les lots suivants seront passés en procédure adaptée et ne sont donc pas concernés par la présente consultation :

- Paires de repères Boucles à prélèvement de cartilage tube liquide des espèces bovines (1 repère conventionnel ou 1 repère électronique et 1 repère TSTL), y compris le matériel associé.
- Paires de repères Boucles à prélèvement de cartilage tube liquide et tube sec des espèces bovines (1 repère conventionnel ou électronique TST et 1 repère conventionnel ou électronique TSTL).
- Repères de barrettes rigides pose rapide pour les caprins, y compris le matériel associé
- Bague de paturon pour les caprins, y compris paire de bague de paturon électronique et boucle conventionnelle, paire de bague de paturon conventionnelle et boucle électronique, bague de paturon conventionnelle, bague de paturon électronique, bague de paturon de remplacement (électronique ou conventionnelle) et matériel associé.

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un montant maximum de :

Lot	Montant maxi durée ferme (1 ^{ère} année)	Montant maxi pour chaque période de reconduction
Lot 1	245 000 €	245 000 €
Lot 2	20 000 €	20 000 €
Lot 3	175 000 €	175 000 €
Lot 4	465 000 €	465 000 €
Lot 5	255 000 €	255 000 €
Lot 6	95 000 €	95 000 €

Les candidats peuvent présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.
L'acheteur ne limite pas le nombre de lots qui peuvent être attribué à un même candidat.

2.5 – Nomenclature CPV

03340000-6 : Marques auriculaires pour animaux (tous les lots)

03341000-3 : Marques auriculaires pour bovins (lots 1 à 3)

2.6 – Lieu d'exécution

Département de la Charente, Charente-Maritime, Vienne, Gironde, Landes, Lot-Et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

2.7 – Variantes

Les variantes sont interdites.

2.8 – Durée

L'accord-cadre est exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2026 ou à compter de sa notification au titulaire si celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 2026 pour une durée initiale de 1 an. L'exécution de l'accord-cadre commence à courir à partir du 1^{er} janvier 2026 si la notification est antérieure à cette date.

Il est reconductible 3 fois maximum pour une durée de 1 an dans la limite totale de 4 ans, soit une date de fin de l'accord-cadre au maximum au 31 décembre 2029.

En application de l'article R 2112-4 du Code de la Commande publique, la reconduction est tacite. Le titulaire ne peut refuser sa reconduction.

En cas de non-reconduction, le titulaire en sera informé deux mois au moins avant la date anniversaire de notification de l'accord-cadre par lettre recommandée avec accusé de réception.

SECTION III – DOCUMENTS DE CONSULTATION

1 - Contenu

- Le présent règlement de consultation et son annexe 1 (cadre de présentation du mémoire technique) ;
- L'Acte d'engagement (AE) pour chaque lot et son annexe (bordereau de prix unitaires) ;

- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) commun à tous les lots et ses annexes
- Le tableau « délai de livraison » pour chaque lot.

2 - Retrait du dossier de consultation

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour accéder à la plateforme, les soumissionnaires devront respecter les pré-requis techniques imposés par la plateforme.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip par exemple)

Portable Document Format .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader par exemple)

Fichiers au format .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, OpenOffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

3 - Modification des documents de consultation

La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 - Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Les informations complémentaires peuvent être obtenues par voie électronique via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les réponses aux demandes d'informations complémentaires se feront exclusivement sur la plate-forme.

Les demandes de renseignements complémentaires devront parvenir au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres et les renseignements complémentaires seront envoyés par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine aux opérateurs économiques 4 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

SECTION IV - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1. Conditions relatives au marché

1.1 - Cautions et garanties exigées

Sans objet.

1.2 - Modalités essentielles de financement :

Financement sur fonds propres des membres du groupement de commandes s'engageant dans ce marché.

1.3 - Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires attributaire du marché

Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

L'un des prestataires est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard des Chambres d'Agriculture concernés par ce marché.

Si les membres d'un groupement solidaire souhaitent être payés sur des comptes séparés, la répartition des paiements entre les différents membres devra être précisée à l'acte d'engagement.

A défaut, le paiement sera effectué sur le compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire.

2 - Conditions de participation

Les candidats devront constituer un dossier de candidature (un seul dossier de candidature quel que soit le nombre de lots auxquels les candidats répondent ; excepté le DC2 ou équivalent qui doit être rempli pour chaque lot auquel les candidats soumissionnent) **comprenant :**

2.1 - Statut juridique et capacité professionnelle - références requises :

Renseignements sur la situation juridique de l'entreprise :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1), ou équivalent.
- (*En l'absence de formulaire DC1*) Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2), ou équivalent
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat

Le candidat retenu devra fournir, via la plateforme de dématérialisation, dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la demande par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, les justificatifs fiscaux et sociaux suivants :

- Un certificat attestant de l'acquittement des impôts et taxes conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique
- Un extrait de registre pertinent pour prouver qu'il n'est pas en situation de liquidation judiciaire (extrait Kbis, extrait K, ou D1 ou à défaut un document équivalent délivré

- par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence d'exclusion)
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par le candidat retenu, l'offre sera rejetée et le candidat éliminé.

la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de retenir le candidat ayant présenté l'offre classée immédiatement après, au regard des critères de jugement.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Si le candidat retenu a fourni ces justificatifs à l'appui de sa candidature, il ne sera pas tenu de les transmettre à nouveau lors de l'attribution.

Les candidatures multiples sont interdites. Les candidats se présenteront seuls ou en groupement. En de cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les documents ci-dessus exigés.

Les offres des candidats sont rédigées entièrement en langue française et exprimées en euros.

2.2 - Capacités économique et financière - références requises :

- ❑ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et la déclaration concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices,
- ❑ La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

2.3 - Capacité technique - références requises :

- ❑ Des références pour des prestations similaires pour les fournitures concernées. Le prestataire indiquera la date des prestations, le montant du projet et le destinataire (public ou privé).

2.4 – Documents accessibles par le pouvoir adjudicateur

Conformément aux dispositions de l'article R 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

2.5 – Candidature sous forme de document unique de marché européen

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen électronique établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R 2143-3 du Code de la commande publique. Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

SECTION V – MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

1 - Renseignements d'ordre administratif

1.1 - Date limite de réception des offres

Mercredi 12 novembre 2025 – 16h00 - DELAI DE RIGUEUR

1.2 - Langue devant être utilisée dans l'offre

Les offres devront être rédigées en français.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

1.3 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Durant cette période, le candidat s'engage à signer le marché avec la Chambre Régionale d'Agriculture si son offre était retenue.

Si pendant la procédure, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2 - Modalités de remise des candidatures et des offres dématérialisées

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation et rappelés ci-dessus.

Les plis doivent être envoyés par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Seules les offres électroniques seront acceptées. Les offres papier ne seront pas analysées et seront automatiquement éliminées.

A l'intérieur du pli, se trouvent les pièces relatives à la candidature et les pièces relatives à l'offre.

Les pièces relatives à la candidature de l'entreprise, sont celles définies à la section IV- 2, du présent règlement de consultation.

L'offre se compose des pièces ci-dessous énumérées :

- l'acte d'engagement dûment rempli par le prestataire et son annexe, le bordereau de prix unitaires – **le bordereau de prix devra être fourni en version pdf et excel**
- Le devis quantitatif estimatif complété en version excel
- Le mémoire technique du prestataire présenté **impérativement** selon l'annexe 1 de ce règlement de consultation ;
- Les échantillons (Cf Section V – paragraphe 4) ;
- Le tableau « délai de livraison » dûment complété.

Si le candidat soumissionne à plusieurs lots, il remettra une offre pour chaque lot.

Aucune signature n'est requise pour les documents de la candidature et de l'offre lors du dépôt du pli.

La signature électronique n'est pas imposée. L'acte d'engagement et le bordereau de prix seront signés de façon manuscrite avec l'attributaire. Ils seront ensuite scannés pour transmission par voie électronique.

La signature de l'acte d'engagement emporte signature de toutes les pièces contractuelles du marché.

Le CCP faisant foi est celui détenu par le Pouvoir Adjudicateur.

3 – Conditions de la dématérialisation

Les soumissionnaires devront obligatoirement répondre sous forme dématérialisée et devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Portable Document Format .pdf
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...)
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, ...

En cas de format différent, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

3.1- Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation et des conditions générales d'utilisation de la salle des consultations du site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.

Toute opération effectuée sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas d'incident vérifiez vos préalables, s'ils sont conformes, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne qui permet de récupérer vos informations de connexion et ainsi de pré-alimenter votre demande.

Un service de support téléphonique est également mis à disposition des entreprises.

3.2 - En cas de programme informatique malveillant ou « virus »

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

3.3 – Copie de sauvegarde

Parallèlement à l'envoi électronique, le candidat peut effectuer, à titre **de copie de sauvegarde**, une transmission supplémentaire sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Ce pli scellé comporte obligatoirement le numéro du marché, le nom du candidat et la mention : « *copie de sauvegarde* ».

Cette copie est envoyée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou remise en

main propre contre récépissé à l'adresse suivante :
Chambre d'Agriculture de Gironde
17 cours Xavier Arnoz - CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX

La remise en main propre peut se faire du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 auprès de Julien BOYER ou Véronique DESPOUEY.

Préalablement à toute remise en main propre, merci de nous contacter :

Julien BOYER : 05.24.44.91.86 ou 06.66.65.18.00 – mail : j.boyer@gironde.chambagri.fr

Véronique DESPOUEY : 05 56 08 56 90 – mail : v.despouey@gironde.chambagri.fr

Elle ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la Chambre d'Agriculture de Gironde avant la date limite de remise des offres.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou l'offre informatique n'est pas parvenue dans les délais,
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

4 - Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat fournira avec son offre, des échantillons pour tous les repères d'identification et matériels associés. Ils seront ensuite gardés par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine.

Les échantillons seront emballés et conditionnés dans les mêmes conditions que pour les envois aux éleveurs.

Les échantillons devront à minima portés les chiffres suivants : 5, 6, 8 et 9.

Chaque échantillon devra impérativement parvenir avant les dates et heures limites de remise des offres sous pli cacheté en LRAR ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Chambre d'Agriculture de Gironde
17 cours Xavier Arnoz - CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX

Chaque pli comportera les mentions suivantes :

<p style="text-align: center;">Marché de fournitures de repères d'identification Nom de la société Echantillons – Lot n° xxxx NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER.</p>
--

Les échantillons pourront être remis en main propre du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 auprès de Julien BOYER ou Véronique DESPOUEY.

Préalablement à toute remise en main propre, merci de nous contacter :

Julien BOYER : 05.24.44.91.86 ou 06.66.65.18.00 – mail : j.boyer@gironde.chambagri.fr

Véronique DESPOUEY : 05 56 08 56 90 – mail : v.despouey@gironde.chambagri.fr

SECTION VI – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

1 – Examen des candidatures et des offres et jugement des offres

L'examen des candidatures et des offres se fera conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 et aux articles R.2152-1 à R.2152-5 du code de la commande publique.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique

2 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au prestataire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

	Lots 2-3-4-5-6	Lot 1
QUALITE TECHNIQUE	45	45
Facilité d'utilisation à travers les échantillons envoyés	20	20
Visibilité et facilité de lecture à distance (3 et 10 m pour les lots espèce bovine et 3 m pour les lots espèces ovine et caprine - dans une salle - par un jury composé au minimum de 4 personnes)	10	15
Distance de lecture « électronique »	5	
Possibilité d'adaptation du produit sur différentes pinces existantes	5	5
Conditionnement : Type, tenue sur support, détachement – étiquetage des boîtes – fiche navette / document de suivi des poses de repères	5	5
DELAI (sur la base du tableau « délai d'expédition »)	10	10
Délai classique (analyse sur le délai maxi)	5	5
Délai urgent (analyse sur le délai maxi)	5	5
Accompagnement commercial proposé (Gestion du SAV, suivi des commandes, gestion des réclamations et des anomalies...)	5	5
Engagement du candidat en faveur de l'environnement en lien avec l'accord-cadre et dispositif RSE mis en place en lien avec l'accord-cadre	5	5
Prix sur la base du DQE <ul style="list-style-type: none"> ○ Note maximale pour le candidat ayant présenté l'offre de prix la plus basse. ○ La notation pour les candidats suivants s'établira selon la formule suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Note = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x note maximale <i>Exemple note sur 35 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 35.</i> 	35	35

La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine peut demander des précisions aux candidats sur la teneur de leur offre sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

Les offres seront analysées lot par lot. Il n'est pas possible de présenter d'offres variables en fonction du nombre de lot susceptible d'être obtenu.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

SECTION VII – LITIGES

Si le candidat estime que la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine a manqué à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, toute personne ayant un intérêt à agir peut contester une décision ou la procédure dans les conditions suivantes par l'introduction d'un référé précontractuel auprès du Tribunal spécialisé à partir de la publication de l'avis de publicité jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

Les coordonnées du tribunal compétent pour connaître des contestations relatives aux obligations de publicité et de mise en concurrence de la présente procédure sont :

Tribunal Administratif de Limoges

2 cours Bugeaud - CS 40410 - 87000 LIMOGES CEDEX

Téléphone : 05 55 33 91 55

Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr

Le pouvoir adjudicateur doit en être avisé par tout moyen permettant de donner date certaine.

Annexe 1 - Cadre du mémoire technique

Le « Mémoire technique » est destiné à recueillir les éléments de l'offre technique du candidat en support de sa réponse à la consultation. Les critères de sélection des offres sont pondérés sur la qualité des réponses aux questions posées sur les différents chapitres.

Ce document constitue aussi l'ossature des prestations et services, objets de l'engagement du titulaire pendant toute la durée du contrat.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le cadre de réponse est un document particulier constitutif du marché et que toutes les affirmations et engagements, qui y sont consignés, sont contractuels et deviennent exécutoires.

Le candidat répond impérativement à toutes les questions posées en explicitant de façon concise ses réponses.

Le cadre de réponse du mémoire technique est composé des chapitres 1 à 4.

CHAPITRE 1 – Moyens humains affectés à l'exécution du marché

Le candidat présente l'équipe dédiée à la réalisation des prestations.

CHAPITRE 2 – Méthodologie proposée pour l'exécution du marché

Le candidat présente :

- Le processus de gestion et de suivi des commandes des repères
- Le délai et les modalités de livraison pour les livraisons classiques et pour les livraisons urgentes. **Pour les délais de livraison, les candidats compléteront également le tableau fourni au DCE.**
- Les modalités de ramassage et de destruction des repères non utilisés.
- L'accompagnement commercial proposé : description du SAV, gestion des réclamations et anomalies (matériels défectueux, repères non conformes à la commande, repères non reçus...)

CHAPITRE 3 – Dossier technique

Le candidat fournit :

- La copie de l'agrément des matériels proposés
- La description des repères d'identification et accessoires proposés
- La description du conditionnement

Les échantillons fournis par les candidats permettront également d'analyser les conditionnements, les repères et les accessoires.

CHAPITRE 4 – Engagement du candidat en faveur de l'environnement en lien avec l'objet de l'accord-cadre et dispositif RSE en lien avec l'objet de l'accord-cadre mis en place par les candidats

Le candidat présente :

- Les actions, **en lien avec l'objet de l'accord-cadre**, en faveur de l'environnement,
- le dispositif RSE, **en lien avec l'objet de l'accord-cadre**, mis en place au sein de son établissement.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats d'apporter une attention particulière au nommage des fichiers et dossiers qu'ils déposent à l'appui de leur offre : ceux-ci ne doivent comporter ni d'espaces ni de caractères accentués.